



LA LETTRE D'ETREPIGNEY



Journal d'information communal, à parution irrégulière

Numéro 7 - Février 2015

Edito

Assurer une bonne gestion de la commune suppose un juste équilibre du rapport prix – qualité du service public. Il est indispensable pour cela d'avoir une idée objective de l'état de nos finances. L'exercice comptable en fin d'année 2014 est rassurant et nous permet d'envisager sereinement l'avenir. Les résultats financiers présentés dans cette lettre, à l'excédent sur les 2 budgets (principal et eau-assainissement), vont nous permettre les améliorations attendues dans notre quotidien. A quoi sert de prélever des impôts et des taxes si ensuite cet argent dort sur un compte du trésor public non rémunéré ! Il est de notre devoir d'utiliser une partie de cet excédent pour le service des habitants d'Etrepigny. Ce ne sont pas les besoins qui manquent. Nous ferons preuve d'une bonne gestion si nos investissements nous évitent les sanctions de l'Agence de l'eau (changement des compteurs d'eau les plus anciens). Nous devons aussi impérativement empêcher que les eaux pluviales ne se déversent dans le réseau d'assainissement -déjà presque saturé-. Ce sera une amélioration de salubrité publique (débordement des égouts chez certains et pollution de la Doulonne) qui, de plus, évitera à l'avenir une augmentation artificielle de la facture de l'assainissement. Améliorer le quotidien passe aussi par l'entretien de la commune. Nous avons commencé avec le recrutement pérenne d'un employé communal ; nous allons poursuivre avec la réfection de la voirie. Tout ne sera pas fait en un jour mais les objectifs sont fixés. Je compte sur une dynamique volontaire impliquant toutes les bonnes volontés du village.

Didier Perez

Dans ce numéro :

Edito du Maire
p.2 à 6 Compte-
rendu du conseil
municipal du 30/01
p.6 Interventions
du cabinet Verdi
p.7 Circulation rue
Fardée
Infos SICTOM et
voirie
p.8 Agenda

Lors d'une petite cérémonie autour d'une galette, le maire et le conseil municipal ont eu l'occasion le 17 janvier de présenter aux habitants du village tous leurs vœux pour 2015. Cette Lettre nous permet de reformuler ce souhait à tous ceux qui n'avaient pu se joindre à nous.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 janvier 2015

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Joël CHEVASSUS)

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUIS.

La séance est ouverte à 20h10.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Délégation consentie au 2^{ème} adjoint : suite à la décision du président de la Communauté de Commune Jura Nord de retirer la vice-présidence des affaires scolaires à Frédéric Brégand, une délégation « plans de sécurité et relation aux usagers » lui est confiée par le maire. Cette décision est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3/ Indemnité consentie au 2^{ème} adjoint : il est rappelé par le maire la volonté de ne pas augmenter l'enveloppe globale des indemnités attribuées aux élus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue à Frédéric Brégand une indemnité de 2,64% de l'indice 2015 soit 100,36 euros brut par mois et accepte que l'indemnité du maire soit diminuée d'autant.

4/ Délibération sur le relèvement du point d'indice du personnel non titulaire : un décret du 29 janvier 2015 a fixé une revalorisation de 5 points des indices brut et majoré pour les agents de catégorie C. A l'unanimité le Conseil Municipal adopte cette revalorisation qui correspond à 11 euros brut mensuel pour la secrétaire de mairie et 16 euros brut mensuel pour l'employé communal.

5/ Désignation d'un référent communal au SICTOM : suite à la modification du règlement intérieur du Conseil et du Bureau syndical du SICTOM, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Nicolas Gey comme référent communal.

6/ Indemnité de conseil et de confection du budget : le Conseil Municipal attribue, à 10 votes pour et 1 abstention, une indemnité à Melle Bonamour, receveur de la commune, d'un montant annuel de 343,71 euros net.

7/ Débat d'orientation budgétaire : un **état des finances de la commune à la fin de l'exercice 2014** est présenté par le maire.

Pour le budget Eau-Assainissement : un premier tableau récapitulant tous les emprunts contractés par la commune est présenté. Pour l'année 2015 le montant du remboursement au titre des emprunts s'élève à 44 713,46 euros.

BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT

Emprunts en 2015		Taux %	montant	Durée (année)	échéance	Intérêt + capital
Prêts plomb	Crédit agricole	4.45	100 000	25	2036	6 649,36
		4.5	70 000	30	2041	4 263,68
Prêts assainissement	Crédit mutuel TVA	2.75	126 000	3	2016	3 465
	Crédit mutuel subvention	2.75	390 000	3	2016	10 725
	Banque populaire	3.84	254 000	18	2031	19 610,32
TOTAL						44 713,36

Remboursement des emprunts 2015 : 44 713,36 euros

Le tableau suivant montre l'équilibre entre dépenses et recettes pour 2015 :

BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT

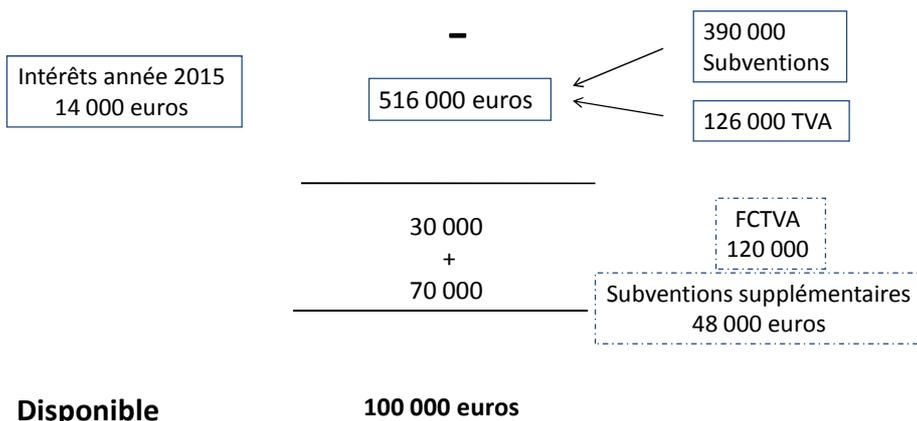
DEPENSES		RECETTES
Emprunts 2015 44 000 euros	-	
		Intérêts prêts relais 14 000 euros
30 000 euros		
SIAR	9 000 euros	
fonctionnement	18 000 euros	
57 000 euros		
		Vente eau
		Redevance assainissement
		60 000 euros

Le tableau suivant montre qu'après remboursement des 2 prêts relais (516 000 euros), le budget Eau-Assainissement sera excédentaire d'un minimum de 100 000 euros. Si la commune touche le reliquat de subventions et le remboursement de la TVA, cet excédent doublera largement :

BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT

RESULTAT (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT) 2014

151 000 + 393 000 = 544 000 euros



Disponible

100 000 euros

Une discussion est engagée entre les élus sur les possibilités d'utiliser une partie de cet excédent pour la réalisation de travaux. Le changement des compteurs d'eau les plus anciens est envisagé, ce qui permettrait ainsi de ne pas être sanctionné par l'Agence de l'eau.

Pour le budget principal : une présentation similaire est faite par le maire.

Le tableau suivant résume les emprunts contractés par la commune et donne le montant du remboursement pour l'année 2015.

BUDGET COMMUNAL

Emprunts en 2015		Taux (%)	montant	Durée (année)	échéance	Intérêt + capital
Logement	Caisse des dépôts	4.2	26 000	15 ans	2018	2 157,29
Poil de chien	Crédit agricole	4.15	35 500	15 ans	2018	3 191,08
Salle de classe	Crédit agricole	3.9	45 200	15 ans	2025	3 994,44
TOTAL						9 342,81

Remboursement des emprunts sur 2015 : 9 342,81 euros

Le tableau suivant montre un suréquilibre du budget communal d'environ 100 000 euros pour l'année 2014.

BUDGET COMMUNAL			
DEPENSES	RECETTES		
Entretien commune (dont bois- forêt)	70 000 euros (40 000)	Bois	74 000 euros 21 000 euros
Forêt investissement	8 000 euros	taxes	90 000 euros
personnel	42 500 euros	DGF dotations	108 000 euros
Contributions services	61 500 euros	Revenus immeubles	12 000 euros
emprunts	9 300 euros		
	192 000 euros		300 000 euros

Le dernier tableau nous montre que l'excédent cumulé depuis 8 ans est important et que le compte de la commune en fin d'exercice 2014 est de 362 000 euros.

BUDGET COMMUNAL	Sincère et véritable						
	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014
Excédent/ déficit	- 46 000	- 25 000	+ 90 000	- 16 000	+ 80 000	+ 55 000	+ 102 000
Résultat de clôture	76 000	50 000	140 000	124 000	205 000	256 000	362 000

Sur 8 ans : + 138 000 euros sur le compte de la commune

En 2015 : > 362 000 euros sur le compte

La discussion engagée par les élus à la suite de cette présentation aboutie à la possibilité de réaliser des travaux visant, d'une part à détourner les eaux pluviales du réseau d'assainissement et d'autre part une réfection de la voirie. Les études qui seront réalisées par le cabinet VERDI permettront d'avancer des solutions techniques dans ce but.

8/ Questions diverses :

- les panneaux d'entrée d'agglomération devraient être déplacés aux endroits décidés par la DDT à partir du 5 février.
- le cabinet VERDI réalisera les 2 études commandées à partir du 16 février 2015.
- l'ONF propose le martelage des parcelles 1, 7, 14, 34 et 39 pour l'affouage et les coupes. Cette proposition sera examinée rapidement en commission.
- Une convention avec la section théâtre du comité des fêtes sera signée avec la commune fixant le montant de la location de la salle des fêtes utilisée pendant les représentations à 560 euros (500 pour la salle et 60 pour le chauffage). Ce montant a été fixé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h20.

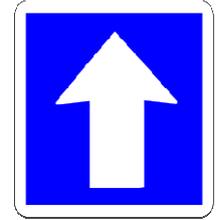
Assainissement – Sécurité incendie

Attention ! A partir du lundi 16 février 2015 le cabinet d'étude Verdi sera présent sur la commune pour réaliser des **tests à la fumée**. Ce test consiste à envoyer sous pression de la fumée dans le réseau des eaux usées de chaque habitation afin de vérifier si les eaux pluviales ne sont pas branchées sur les égouts. Veuillez vérifier que tous les siphons, notamment des douches, sont bien remplis ; sinon il est possible que de la fumée pénètre dans les habitations.

Au niveau de la sécurité, les pompiers seront prévenus de la réalisation de ces tests. Nous avons demandé de réaliser les tests sur toutes les habitations de la commune car nous disposons de 2 plans contradictoires du réseau d'assainissement !! Cette étude permettra ainsi d'avoir enfin un plan exact du réseau d'assainissement.

Durant la semaine du 16 au 20 février, le cabinet Verdi réalisera en même temps une étude sur les eaux pluviales de la commune afin de trouver une solution pour détourner celles-ci du réseau d'assainissement. Parallèlement, cette étude devra nous proposer des solutions pour permettre à la commune d'établir un schéma de défense incendie, obligatoire depuis 2006. La première étape est de transformer l'ancienne station d'épuration en réservoir mais cela est insuffisant pour assurer la sécurité du village notamment pour le haut de Cinq Cens et pour la zone « bas de la rue Fardée-rue de chaux-impasse des Demoiselles ».

Circulation rue Fardée



Comme annoncé précédemment, la rue Fardée est maintenant en sens unique. C'est le sens de la descente qui a été retenu par les riverains. Les panneaux ont été mis en place le 4 février 2015 et depuis quelques personnes ont pris le sens interdit, probablement par habitude !

Pour la sécurité de tous, soyez vigilant... et aussi car la gendarmerie d'Orchamps a reçu l'arrêté modifiant le sens de circulation et des contrôles peuvent être réalisés !

Informations SICTOM :

Badges d'accès à la déchetterie : il reste en mairie encore beaucoup de badges nominatifs à récupérer. N'oubliez pas que vous n'aurez plus accès à la déchetterie si vous n'êtes pas munis de cette carte d'identification qui vous sera remise gratuitement. Nous les garderons en mairie jusqu'au 22 mars, jour du premier tour des élections cantonales, pour que les retardataires puissent les récupérer. Ensuite ces badges seront renvoyés au SICTOM à Brevans.

La proposition d'un **atelier de compostage** tient toujours ! Encore peu d'inscrits mais il est encore temps de vous faire connaître, à la mairie ou via le site internet, pour cette présentation du compostage par un agent du SICTOM.

Diverses info voirie :

Nous avons enfin obtenu un rendez-vous, le 27 février 2015, avec le Directeur de l'ONF de Lons le Saunier pour discuter de notre proposition d'empierrer le bout des sommières de Notre-Dame et du Poil de Chien. Si nous pouvons convaincre l'ONF, les grumiers ne passeraient plus par les rues du village pour sortir de la forêt et les travaux de réfection de la voirie communale en seraient plus simples et moins onéreux à réaliser.

Les panneaux d'agglomérations d'entrée du village rue du Moulin et rue de Rans seront déplacés prochainement aux endroits décidés par la DDT. La DDT a attendu le délai légal de 2 mois après la prise de l'arrêté du maire pour déplacer ces panneaux. Ces travaux étaient prévus à partir du 5 février 2015 ; ils seront fait dès que le temps le permet.

Slogan-devise pour www.etrepigney.fr

Deux personnes seulement ont proposé un slogan pour le site de la commune. Faites marcher vos méninges et proposez un slogan ou une devise que nous seront fiers de mettre en sous-titre sur le site internet. Notre site est visionné par beaucoup de personnes extérieures au village (déjà 7000 visites en 4 mois) et un bon slogan ou une bonne devise reflète l'attachement que les habitants ont pour leur village.

Agenda :

- **Théâtre à Etrepigney** : il reste encore quelques places pour le prochain spectacle « Week-end à Deauville » du 7 au 28 février ! N'hésitez pas à venir passer un bon moment que vous pourrez prolonger par un repas.
Réservations : 03.84.70.59.80 ou 03.84.71.36.83
- M Gérôme Fassenet, Président de la Communauté de Commune Jura Nord, et Mme Natacha Bourgeois, adjointe à Mont-sous-Vaudrey, sont candidats aux élections cantonales. Ils seront présents à la salle des fêtes d'Etrepigney le 17 mars 2015 à 20 heures pour une réunion publique.

Carnet du Jour :

Décès de M. Georges Plumet le 21 janvier 2015 à l'âge de 79 ans.
Le Conseil municipal présente ses sincères condoléances à la famille.

Rappel des horaires d'ouverture au public de la mairie :

lundi : 11h00-13h00 et 16h00-18h30
mercredi : 9h00-12h00
vendredi : 9h00-12h30

Permanence des élus : le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois, de 10h à 12h
(ou sur rendez-vous pour un autre jour)